

# Le DILF :

diplôme initial de langue française

**Délégation générale à la langue française et aux langues de France**



La France a posé en 2003 les jalons d'une politique d'intégration rénovée dans laquelle la maîtrise de la langue française occupe une place centrale comme condition d'accès à l'autonomie sociale et économique.

Le contrat d'accueil et d'intégration, outil du nouveau service public de l'accueil des étrangers en situation régulière s'installant en France, prévoit notamment, lorsqu'un besoin est établi, une formation de base à la langue française. Il est essentiel que cette formation de base soit validée par un diplôme qui valorise les compétences acquises pour un parcours d'intégration réussi et motive ainsi la poursuite nécessaire de l'apprentissage de la langue.

Pour la première fois, un diplôme, le DILF, valide un niveau initial de langue française. Cette avancée, unique en Europe, va notamment permettre d'inscrire les nouveaux arrivants, ou toute autre personne en situation de besoin linguistique, dans une dynamique positive et valorisante indispensable à la réussite de l'intégration.

Nous souhaitons qu'avec ce nouveau diplôme de l'Éducation nationale l'apprentissage de la langue française soit facilité pour ceux dont la langue maternelle n'est pas le français.

Pour ces hommes et ces femmes, apprendre la langue du pays où nombre d'entre eux ont choisi de vivre demande un effort considérable dont nous sommes conscients. Car pour aborder une langue étrangère à un niveau élémentaire afin de s'exprimer dans la langue du pays d'accueil, pour vivre en France, trouver sa place et s'épanouir dans notre société, il faut accepter d'apprendre et avoir la possibilité de le faire. Avec la langue que l'on s'approprie, c'est la culture et les valeurs citoyennes du pays d'accueil que l'on fait siennes. Le DILF ouvre la voie à la réalisation de cet objectif prioritaire.

**Daniel Vitry,**

Directeur des relations internationales et de la coopération, ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

**Jean Gaeremynck,**

Directeur de la population et des migrations, ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale

**Xavier North,**

Délégué général à la langue française et aux langues de France, ministère de la culture et de la communication

## Un nouveau diplôme de langue française pour les premiers apprentissages

Le DILF valide un premier niveau de maîtrise du français; il s'appuie sur un nouveau *Référentiel pour les premiers acquis en français* repéré par rapport aux niveaux de compétences en langues proposés par le Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe

Conçu comme l'étape initiale dans les parcours de certification de langue française, le DILF a vocation à valider les premières compétences en français, notamment celles des personnes immigrées en France.

Le DILF et le *Référentiel pour les premiers acquis en français*, dont il procède, seront prochainement expérimentés, avant d'être utilisés sur l'ensemble du territoire en même temps que sera généralisé le *contrat d'accueil et d'intégration* (janvier 2006). La version définitive sera publiée à l'automne 2005.

L'organisation des épreuves et les modalités de délivrance du DILF feront l'objet d'un arrêté du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche courant 2005.

Le CIEP de Sèvres (*Centre international d'études pédagogiques*), établissement public sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, assurera la gestion pédagogique et administrative du DILF.

### Le *Référentiel pour les premiers acquis en français* :

il décrit les premières compétences langagières identifiables en français qui seront validées par le DILF. Il structure les objectifs des enseignements de langue française destinés aux différents publics visés, en France, notamment les migrants, ainsi qu'à l'étranger. Les formations correspondantes s'adressent à des apprenants scolarisés ou non dans leur langue d'origine, peu ou non francophones.

Ce référentiel spécifie :

- les compétences définissant un niveau A1.1, situé à un niveau inférieur au niveau A1 du *Cadre européen commun de référence pour les langues*, ainsi que le matériel linguistique qui lui correspond (partie 1)
- les compétences en lecture/écriture pour les publics non scolarisés, francophones ou non francophones (partie 2)
- la maquette des épreuves du DILF pour l'oral et l'écrit (partie 3).

## Le DILF : tableau des compétences en français

Compétences à l'oral	Compétences à l'écrit
<p><b>1. Réception orale</b></p> <p>comprendre une annonce publique comprendre une indication simple comprendre des instructions simples comprendre une information chiffrée, comprendre l'heure</p>	<p><b>3. Réception écrite</b></p> <p>identifier la signalétique comprendre des instructions simples comprendre des informations de base comprendre des informations chiffrées reconnaître la nature et la fonction d'écrits simples</p>
<p><b>2. Production / interaction orale</b> Plusieurs activités d'expression à choisir dans la typologie suivante :</p> <p>demander / donner un prix présenter des personnes décrire des lieux exprimer un besoin indiquer la nature d'un problème de santé demander un rendez-vous + entretien avec le jury: participer à des échanges de base sur des sujets prévisibles</p>	<p><b>4. Production / interaction écrite</b></p> <p>recopier une adresse, un n° de téléphone noter un numéro, un prix, une date compléter un formulaire laisser un message simple</p>

### Le *Cadre européen commun de référence pour les langues* :

élaboré par la Division des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe, il définit six niveaux de compétences en langue, allant des niveaux élémentaires (A1 et A2), aux niveaux avancés (C1 et C2),

en passant par des niveaux intermédiaires (B1 et B2). Le *Cadre* autorise des subdivisions en fonction des objectifs d'apprentissage.

Niveaux élémentaires		Niveaux intermédiaires		Niveaux avancés	
A1	A2	B1	B2	C1	C2
A1.1 = DILF					

Le niveau A1.1 a été spécifié à partir du premier niveau du *Cadre européen* (le niveau A1).

Il constitue le niveau minimal de compétence en français, à l'oral comme à l'écrit, que possèdent ou peuvent acquérir les personnes étrangères résidant en France, qu'elles aient été scolarisées ou non dans leur pays d'origine. Le DILF correspond au niveau A1.1.

Le DILF pourra, le cas échéant, être également proposé aux apprenants de français hors de France dans le cadre d'accords entre la *Commission nationale du DELF-DALF* et le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France dans le pays concerné.

## DILF et DELF-DALF

Validant les compétences du niveau A1.1, niveau lui-même repéré par rapport au *Cadre européen*, le DILF prend place dans la lignée des diplômes de langue française pour non francophones. Il constitue ainsi une première étape vers le DELF (Diplôme d'étude de langue française) et le DALF (Diplôme approfondi de langue française).

Le DELF et le DALF, diplômes de langue française du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, créés par l'arrêté ministériel du 22 mai 1985, sont en cours d'harmonisation avec les six niveaux du *Cadre européen commun de référence pour les langues* du Conseil de l'Europe. A

ces six niveaux vont correspondre désormais les six diplômes indépendants les uns des autres qui composeront les DELF et DALF rénovés.

Vingt ans après la création du DELF et du DALF, le DILF voit le jour. Référé au *Cadre européen commun de référence pour les langues*, il est une première étape vers le DELF et le DALF, eux-mêmes harmonisés avec les six niveaux de ce même *Cadre*.

## Où préparer le DILF ?

Dans la mesure où il s'insère dans un dispositif de formation et de validation des compétences linguistiques à l'intention des étrangers non francophones, le DILF – une fois arrêtées les modalités de sa mise en œuvre – a vocation à trouver sa place dès le début de l'année 2006 parmi les préparations offertes :

- dans le cadre des formations linguistiques organisées et financées par le Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD), [www.fasild.fr](http://www.fasild.fr) ;
- dans les centres agréés à cette fin dispensant des formations de premiers niveaux de français en France comme à l'étranger, en fonction des besoins.

## Où passer le DILF ?

Dès le début de l'année 2006, le DILF a également vocation à être proposé à l'examen par :

- les organismes de bilan de prescription et d'évaluation linguistiques (BPEL) du dispositif de formation linguistique orga-

nisé et financé par le Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD), [www.fasild.fr](http://www.fasild.fr) ;

- les centres agréés à cette fin en France et à l'étranger ([www.ciep.fr](http://www.ciep.fr)).

Le *Référentiel pour les premiers acquis en français* et la maquette du DILF sont le résultat de travaux conduits par la *Délégation générale à la langue française et aux langues de France* (ministère de la culture et de la communication), à la demande de la *Direction de la population et des migrations* (ministère du travail, de l'emploi et de la cohésion sociale).

Groupe d'experts :

Jean-Claude Beacco (université Paris III), Christine Candide (FASILD), Julia Capel-Dunn, (Direction de la population et des migrations), Véronique Leclercq (université Lille I), Isabelle Ritzler (AFPA), Jean-Philippe Rivière (université Paris V), Christine Tagliante (CIEP), avec la collaboration de Jean-Pierre Béchaz (Centre de linguistique appliquée de Besançon) et Jean-Pierre Cuq (université de Provence).

Les travaux ont été réalisés par un groupe d'experts et de concepteurs de septembre 2003 à novembre 2004 placé sous la présidence de Bernard Cerquiglini (Délégué général à la langue française et aux langues de France jusqu'en septembre 2004).

Groupe de concepteurs :

Jean-Claude Beacco (université Paris III), Mariela de Ferrari (CLP), Gilbert Lhote (IPTR), Christine Tagliante (CIEP), en collaboration avec Marie-Jo Descolonges (CIMADE), Jacqueline Pargovski (Centre de linguistique appliquée de Besançon), Anne Vicher (Ecrimed').  
Coordination du projet :  
Claire Extramiana (DGLFLF), Michel Rabaud (DGLFLF).

Les travaux de conception ont été financés par le FASILD.

